



## **Note de plaidoyer sur la situation des IDP de camp de Kablewa**

**Le 12 juillet, Diffa, Niger**

### **Contexte**

Depuis le mois de juin 2017, la région de Diffa a connu la recrudescence des attaques, incursions, kidnapping et tueries perpétrés par le groupe armé non étatique Boko Haram. Avant l'attaque au camp de Kablewa le 28 juin, la population du camp dénombrait 16 166 (chiffres de la DREC). Cette situation a créé des mouvements pendulaires des populations et/ou des déplacements de population dans le département de Nguigmi, commune de Kablewa et vers la commune de Gueskerou. A la suite de ces attaques, l'autorité régionale a pris la décision d'identifier un nouveau site potentiel pour relocaliser les personnes déplacées internes. A noter que 362 réfugiés sur 492 enregistrés dans le camp de Kablewa ont volontairement choisi de rejoindre le camp de Sayam Forage. Certains IDPs se sont dirigés vers les sites spontanés à Nguigmi et d'autres sur les sites le long de la RN1 (notamment Kindjandi et Garin Wazam). L'attaque de Ngelewa, ayant fait 9 personnes et 37 autres kidnappées a également causé d'autres déplacements non organisés (voir la note de monitoring protection du 10 juillet).

Les acteurs humanitaires ont mené une première évaluation multisectorielle sur le nouveau site identifié par les autorités vers Kablewa et dans les sites situés le long de la RN1. De ces évaluations, il ressort globalement que la situation de ces déplacés est très préoccupante, notamment les personnes à besoins spécifiques. Les risques de protection auxquels font face les IDPs et la population autochtone se sont exacerbés. Le cadre de vie est précaire, il y a risque de perte des vies humaines en raison entre autres de l'insécurité, des intempéries, des conflits intercommunautaires, au manque d'eau et de vivres. Ces personnes se retrouvent dans un contexte où leur situation de protection est fragile. Il y a une augmentation des risques de cas d'exploitations, des Violences basées sur le Genre (VBG), de séparations familiales susceptible à occasionner des enfants non accompagnés et enfants séparés et des risques d'accès à l'assistance humanitaire. Notons aussi le risque de stigmatisation de ces déplacés du camp de Kablewa par les populations autochtone, induits par la crainte d'infiltration de BH pour perpétrer des violences dans ces zones.

Deux semaines après les attaques perpétrées par le groupe armé Boko Haram, les déplacés se retrouvent entre autres sur différents sites spontanés et sans assistance, les exposant davantage à des risques de violation des droits de l'homme graves. Cependant, le groupe de travail protection, souhaite attirer l'attention des autorités régionales, des bailleurs des fonds, des partenaires humanitaires et de la population sur les dangers qu'encourt la population des localités concernées.

Considérant ce qui précède,

Vu le rapport de mission conjoint du 6 juillet au nouveau site pré-identifié Kablewa,

Vu le rapport de monitoring protection sur la situation à Kablewa publié le 10 juillet,

Vu la mission d'évaluation du GTP du 12 juillet à Kindjandi,

Les membres du GTP en concertation ont émis les recommandations suivantes :

### **1. Sur le plan de la prévention**

Aux autorités régionales :

- Renforcer la sécurisation des villages et sites des localités affectées pour faciliter l'accès humanitaire ;
- Mettre en place un cadre de dialogue entre les autorités et les membres des communautés des déplacés affectés et communautés hôtes pour qu'elles puissent exprimer leurs préoccupations (cohésion sociale) et trouver ensemble des solutions durables en analysant les causes profondes ;
- Consulter les populations (déplacés et hôtes) dans le choix des sites éventuels de relocalisation ;
- Impliquer, dans les discussions, les communautés en vue de les appuyer à mettre en place un plan de gestion des risques lié à des situations d'urgence ;
- Renforcer le projet d'autogestion des sites.

Aux acteurs humanitaires :

- Appuyer les populations à développer et appliquer le plan de gestion des risques pour atténuer l'impact des incidents de protection si d'autres incidents de protection survenaient ;
- Renforcer les structures communautaires à mener des actions de sensibilisation sur la cohésion sociale et la prévention des risques (conduite à tenir en cas d'occurrence d'incident) ;
- Intensifier les actions de sensibilisation à travers les radios communautaires et acteurs de théâtre communautaire pour fournir des conseils aux personnes qui ont été impactées par des chocs émotionnels liés aux situations de violences, de kidnapping, des situations impliquant des kamikazes. Dans un second temps, la prévention s'articulerait autour des questions de séparations des enfants, les violences basées sur le genre lors des déplacements et autres problèmes de protection. Diffuser les messages de sensibilisation d'une manière plus intense et d'une façon adaptée à la population cible.

Aux populations affectées :

- De respecter les consignes de sécurité données par les autorités ;
- Mettre en place des mesures communautaires (cadre d'échange culturel en vue d'un appui psycho social) pour faciliter le brassage et la restauration d'un cadre protecteur autour des enfants et des femmes dans les situations de déplacements forcés et zone de conflits ;
- Renforcer des mécanismes d'alerte précoce au sein de la communauté (comités de protection et points focaux) afin de rapporter rapidement des incidents de protection.

### **2. Sur le plan de la réponse**

Aux autorités régionales :

- Apporter la première assistance multisectorielle (santé, protection, nutrition, abris..) aux populations affectées dans les sites ou les personnes se sont déplacés spontanément ;

- D'identifier, en consultation avec les populations affectées et hôtes, un site de relocalisation plus sécurisé et permettant aux populations d'être dans un lieu où les risques sont minimisés ;
- Impliquer et renforcer le dialogue communautaire à travers la mise en place des points focaux.

Aux acteurs humanitaires :

- Suite aux évaluations rapides sur les sites spontanés ou les déplacés se sont rendus, déployer une assistance multisectorielle selon les besoins identifiés (abris, NFIs, protection, WASH, santé etc.) aussi vu la saison pluvieuse;
- Fournir un appui psychosocial ciblé aux familles dont un des enfants et ou/membre de la famille ont été enlevés ; aux femmes, aux enfants et hommes qui présentent des signes de détresse en lien avec les violences vues, vécues ;
- Mettre en place des espaces temporaires de jeux pour maintenir la routine des enfants ;
- Assurer les référencement médicaux en cas de besoin ;
- Mobiliser les fonds d'urgence (CERF) afin de répondre dans le temps à toute urgence.

Aux bailleurs des fonds :

- Mettre en place et faciliter l'accès aux financements d'urgence, les rendre flexibles dans la région de Diffa, afin de permettre aux acteurs humanitaires d'adapter la réponse en fonction des besoins des populations ;
- Suivre de près que les projets soumis sont en concertation avec les plans des groupes de travail, afin de s'assurer que les doublons soient évités et lacunes principales couvertes.